# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal

Québec H5A 1L6

 $FAX\ pour\ soum is sions:\ (514)\ 496\text{--}3822$ 

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

	Ve	<u>oir</u>	Partie :	2 nour Clauses et Conditions
Title - Sujet OàC Produits de serrureries				
Solicitation No N° de l'invitation	on	Da	ate	
W3380-12AM02/A		20	)12-09-	21
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS Re	f. No N° de réf. de SEAG
W3380-12-AM02		ΡV	W-\$MT	CA-125-12154
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS	No./N°	VME
MTA-2-35131 (125)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2012-11-05	L'invitation pr	er	nd fir	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
Delivery Required - Livraison ex	xigée			
Address Enquiries to: - Adresse Martel, Claude	er toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur nta125
Telephone No N° de téléphone	•		FAX N	o N° de FAX
(514)496-3574 ( )			(514)4	96-3822
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service MINISTERE DE LA DEFENSE VOIR ANNEXE A	s et construction:			
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne co	•		natière de	sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



7	T Canada									
_ <del>-</del> 4	Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
		OàC Produits de serrureries	W3380	W3380	1	LOT	÷	XXXXXXXXXX		
		DEMANDE D'UNE OFFRE À COMMANDE								
		ACHATS DE PRODUITS DE SERRURERIE								
		POUR LES GARNISONS DE ST-JEAN &								
		MONTREAL								
		•								
		Objet: La présente demande vise								
		l'attribution d'une nouvelle								
		offre à commandes pour la								
		fourniture & la livraison sur								
		demande de produits de serrurerie								
		au Ministère de la Défense								
		Nationale, Garnison St-Jean &la								
		Garnison Montréal. Les lignes								
		suivantes de serrurerie sont								
		visées telles que; Ilco, Master,								
		Schlage, Corbin Russwin, Yale,								
		Sargent, Dorex, Scorpion, Halsco,								
		Orbit Don-Jo et tout autres								
		quincaillerie & produits des								
		fabricants.								
		•								
		DURÉE: Cette offre à commandes								
		devra être valide jusqu'au 31								
		octobre 2014.								
		La valeur financière est pour la								
		durée de la demande, 2 années.								
		•								
		NOTES: VOIR ANNEXE A ET B								•

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

File No. - N° du dossier

Josiei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3380-12-AM02

# TABLE DES MATIÈRES

MTA-2-35131

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité N/A
- 4. Avis de communication
- 5. Compte rendu

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentations des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offre à commandes
- 4. Lois applicables

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION, MÉTHODE DE SÉLECTION ET ATTESTATIONS

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

# PARTIE 5 - Attestations

- 1. Attestations pour le Code de conduite Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

# PARTIE 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances

- 1. Exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu)
- 2. Capacité financière (s'il y a lieu)
- 3. Exigences en matière d'assurance

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3380-12-AM02

MTA-2-35131

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu)
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée et délai de livraison de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Procédures pour les commandes subséquentes
- 8. Instrument de commande
- 9. Limite des commandes subséquentes (s'il y a lieu)
- 10. Limitation financière (s'il y a lieu)
- 11. Ordre de priorité des documents
- 12. Attestations
- 13. Lois applicables

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des besoins Fixation de prix Annexe "A et B
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Assurances

Exigences en matière d'assurance (s'il y a lieu)

7. Clauses du Guide des CCUA

### Liste des annexes :

Annexes A Énoncé des besoins - Fixation de prix -

Date d'émission de l'OCIR jusqu'au 31 octobre 2014

Annexes **B** Fixation de prix - Période de prolongation (si exercée par MDN)

1 novembre 2014 au 31 octobre 2015

Annexe C - Rapport trimestriel (exemple seulement)

Annexe D - Liste des noms de tous les individus qui sont actuellement

administrateurs/directeurs de la société

Annexe E - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

- PWGSC-TPSGC 229)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

File No. - N° du dossier MTA-2-35131

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes et elle est divisée comme suit:

- (i) Partie 1, Renseignements généraux;
- (ii) Partie 2, Instructions à l'intention des offrants;
- (iii) Partie 3, Instructions pour la préparation des offres;
- (iv) Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection ;
- (v) Partie 5, Attestations; et
- (vi) Partie 6 :Exigences reliées à la sécurité, financières et assurances
- (vii) Partie 7: 7A, Offre à commandes, et7B, Clauses du contrat subséquent; et les annexes.
- Partie 1 : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés.
- Partie 4: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, les exigences de sécurité, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.
- Partie 5: comprend les attestations à fournir.
- Partie 6 : Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7: 7A, Offre à commandes, et 7B clauses du contrat subséquent

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-12AM02/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N $^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier MTA-2-35131 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7 A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables.

7 B: contient les clauses ou les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Canada Pérou ALE, Canada Colombie ALE et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

# 2. Sommaire

Fournir , au fur et à mesure des besoins , divers produits de serrurerie de différents manufacturiers tels que , Ilco, Master, Schlage, Corbin Russwin, Yale, Sargent, Dorex, Scorpion, Halsco, Orbit Don-Jo et tout autre quincaillerie & produits des fabricants indiqués aux Annexes A et B , à être expédiés FAB Destination, y compris tous frais reliés à la livraison et ce, pour le compte du Ministère de la Défense Nationale, à la Garnison St-Jean & et la Garnison Montréal.

La période de l'OCIR sera de deux années soit, de la date de l'émission de l'offre au 31 octobre 2014 avec une possibilité d'une période de prolongation de 12 mois additionnels, soit du 1 novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Quantité : Variée

La livraison devra se faire dans un délai de 5 à 10 jours ouvrables à compter de la réception de la commande subséquente.

# 3. Exigences relatives à la sécurité -

Ce besoin ne comporte pas des exigences particulières relatives à la sécurité.

### 4. Avis de communication

A titre de courtoisie, le gouvernement du Canada demande aux offrants retenus d'aviser au préalable le responsable de l'offre à commandees de leur intention de rendre public une annonce relative à l'émission d'une offre à commandes.

# 5. Compte rendu

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offre à commandes par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

**2006** (**2012-07-11**) - Instructions uniformisées - demande d'offre à commandes - biens ou services, besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit:

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire (Annexe D). Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (<u>Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire</u> - <u>PWGSC-TPSGC 229</u>) - (Annexe E) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 – Code de conduite et attestations, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

W3380-12AM02/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3380-12-AM02

MTA-2-35131

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

Le paragraphe 5.4 du document 2006 Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens et services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: quatre-vingts (90) jours

# 1.1 Clause du quide des CCUA

### Référence du

CCUA	Section	Date
B4024T	Aucun Produit de remplacement	15/08/2006
M1004T	Matériel	25/05/2007

# 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offre à commandes.

# 3. Demande de renseignemetns - Demande d'offres à commandes

# 3.1. Communications - en période d'invitation

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère "exclusif" doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent.

Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

# 4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 1. Instructions pour la préparation des offres
- 1.1 Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement soit aux annexes "A et B".

# Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

- **1.2** Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.
- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.ht ml).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380--12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# 1.3 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit	suivantes	sont	acceptées	:
VISA				
Master Card				

b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 1.4 Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-12AM02/A

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 1. Procédures d'évaluation

a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques obligatoires et financiers.

# 1.1 Évaluation technique

# 1.1.1 Critères techniques obligatoires

- A) Conformité technique "Aucun équivalent" des besoins énoncés aux Annexes "A et B".
- B) **Prix unitaires fermes** en **dollars canadiens**, FAB Destination, y compris tous frais reliés à la livraison, sont requis sur un **minimum de 90% du total des articles** énoncés aux Annexes "**A et B**".
- C) Aucun minimum d'achat en quantité et/ou valeur ne sera accepté
- D) Conformité aux méthodes d'établissements des prix proposés
- E) Acceptation des autres termes établies dans la demande d'OC.

## 1.2 Évaluation financière

### 1.2.1 -Evaluation

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB Destination comprenant tous les frais de livraison, d'emballage, d'expédition, de manutention et de déchargement jusqu'à destination et les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens. (M0220T - 25-05-2007)

# 1.2.2 Offre financière

IMPORTANT : Les offres doivent obligatoirement être soumises en dollars canadiens. Le défaut de se conformer rendra l'offre non-recevable.

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec les annexes A et B - Fixation des Prix ». Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

# 1.2.3. Méthode de calcul utilisé

 $Solicitation \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W3380-12AM02/A$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le prix total de l'offre pour fins d'évaluation seulement sera calculé en multipliant les prix unitaires par les quantités estimatives indiquées aux Annexes "A et B".

Il est noter que tous les articles dont aucun prix unitaire n'est indiqué par un soumissionnaire, l'insertion du prix du fournisseur détenant le prix unitaire le plus élevé pour le même article, sera inséré afin d'évaluer adéquatement tous les soumissionnaires de manière équitable.

Le prix total global des Annexes "A et B" évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

# 1.2.4 Important - Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

# 1.2.5 - Evaluation du prix

- 1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :
- a) les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
- b) les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la TPS ou la TVH exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.
- 2. Sauf lorsque la demande d'offres à commandes (DOC) précise que les offres doivent être soumises en dollars canadiens, les offres soumises en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation.

Pour les offres soumises en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la DOC, ou à une autre date préciséedans la DOC, sera utilisé comme facteur de conversion.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-12AM02/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB destination.

4. Pour les fins de la DOC, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.(M0222T - 11-01-2010)

# 2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix total global (Annexe A et B) évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Note: Le Canada compte émettre une seule OCIR.

3. Exigences relatives à la sécurité -N/A

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W3380-12AM02/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3380-12-AM02

MTA-2-35131

# 1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes - Annexe D et E

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire (Annexe D). Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement (Annexe E ) dûment rempli et signé (<u>Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire</u> - <u>PWGSC-TPSGC 229</u>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

# 2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

# 2.1. Programme de contrats fédéraux - attestation

2.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de propositions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF : Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
  b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) ( ) est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

# PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité N/A
- 2. Capacité financière N/A
- 3. Exigences en matière d'assurances -
- 3.1 Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA SectionDateG1005CAssurance12-05-2008

W3380-12-AM02

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier MTA-2-35131

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### **OFFRE À COMMANDES** A.

#### 1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément aux produits reproduits aux annexes "A et B "ci-jointes.

#### 2. Exigences relatives à la sécurité - N/A

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 3.1 Conditions générales

2005 - (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 11 de la section 1 - Code de conduite et attestations, du document 2005 susmentionné est remplacé par ce qui suit:

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

# 3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C\_ ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W3380-12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

client Ref. No. - N° de ref. du client

W3380-12-AM02 MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à Commandes. Voici la répartition des trimestres :

Amd. No. - N° de la modif.

Premier trimestre : de la date d'émission au 31 janvier 2013;

Deuxième trimestre : du 1 février au 30 avril 2013; Troisième trimestre : du 1 mai au 31 juillet 2013; Quatrième trimestre : du 1 août au 31 octobre 2013.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les \_15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

# 4. Durée de l'offre à commandes

### 4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus de la date d'émission de l'OCIR au 31 octobre 2014 avec possibilité d'une période de prolongation de 12 mois, soit du 1 novembre 2014 au 31 octobre 2015.

# 4.1.1 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour (1) période supplémentaire d'une année , soit ; (Annexe B , à partir du 1 novembre 2014 jusqu'au 31 octobre 2015 ), aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes, si exercées par le MDN.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes \_30\_ jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

# 4.2 Exigences et délais de livraison exigés

La livraison devra être effectuée dans un délai maximal de 5 à 10 jours ouvrables suivant à la réception d'une commande subséquente.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

File No. - N° du dossier MTA-2-35131

# 5. Responsables

# 5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: CLAUDE MARTEL

Titre : Agent de négociation des contrats

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 800 rue de la Gauchetière, Portail Sud-Est, 7ième étage

Montréal, Qc H5A 1L6

Téléphone : 514-496-3574 Télécopieur :514-496-3822

Courriel: claudemarie.martel@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 5.2 Représentant de l'offrant

Nom du représentant :	
Numéro de téléphone :_	
Numéro de télécopieur:_	
Adresse électronique :	
-	

# 6. Utilisateurs désignés - Voir ci-dessous

# **6.1** Contact chez le ministère-client

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements;

Nom:	
Titre:	
Téléphone:	
Télécopieur:	
Courriel:	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 7. Procédures pour les commandes

Une commande subséquente à la présente offre à commandes ne constituera un contrat que pour les biens commandés, pourvu que la commande soit faite conformément aux conditions de cette offre à commandes.

### 8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou un document électronique.

# 9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **15,000.00\$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

# 10. Limitation financière -

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_\_ \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou \_\_\_\_\_ mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mta125

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

File No. - N° du dossier MTA-2-35131

# 11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2012-07-16); Conditions générales Biens et services
- e) Annexes A - Besoin Fixation de prix date d'émission au 31 octobre 2014,
- F) Annexes B Besoin Fixation de prix période optionelle 1 novembre 2014 au 31 octobre 2015,
- g) Annexe "C"- Rapport trimestriel;
- h) Annexe "D" Liste de tous les administrateurs/directeurs de la société
- I) Annexe "E" Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciare (TPSGC 229)

_			J	,
i)	l'offre de l'offrant en date du	(insérer la date de		
	l'offre), (si la soumission a été	clarifiée ou modifiée,		
	insérer au moment de l'émission de l'of	fre: « clarifiée le »		
	ou « telle que modifiée le »	et insérer la ou les dates de		
	la ou des clarifications ou modification	s).		

### 12. Attestations -

### 12.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

# 13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

# 1. Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 2. Clauses et conditions uniformisées

# 2.1 Conditions générales

2010A - 2012-07-16, Condition et en font partie intégrante.	as générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat
(insérer le numéro	er le numéro de l'article), Intérêt sur les comptes en souffrance, de la date et le titre des conditions générales qui s'appliquent) ne ts par carte de crédit au point de vente.
Le texte du paragraphe 29 de la susmentionné est remplacé par	section 1 - Code de conduite et attestations, du document 2010A ce qui suit:

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

# 3. Durée du contrat

# 3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée dans un délai de 5 à 10 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W3380-12-AM02 MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### 4. Paiement

# 4.1 Base de paiement - Prix unitaires fermes - FAB Destination y compris tous les frais de livraison reliés -

Voir les annexes "A " et (B si exercée par le MDN)

À conditions de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisés à l'Annexe A, et (B si exercée par le MDN). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

# 4.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 4.3 Clause du guide des CCUA

Référence de	Section	Date
CCUA		
H1000C	Paiement unique	12-05-2008
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	30-11-2007
C2605C	Droits de douane et taxes de vente du Canac	la
	- entrepreneur établi à l'étranger	12-05-2008
C2608C	Documentation des douanes canadiennes	16-08-2010
C6000C	Limite de prix	25-05-2007

# 4.4 Paiement par carte de crédit

(Utiliser cette clause lorsque seulement une carte de crédit est accepté La carte de crédit suivante est acceptée :	e)
OU	
(Utiliser cette clause lorsque plus qu'une carte de crédit est acceptée) Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : et	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mta125 \end{array}$ 

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 5. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- **2.** L'entrepreneur devra indiquer sur chaque facture le numéro de commande du client, le numéro de l'offre à commandes et l'escompte, si applicable.

# 6. Assurances

G1005C Assurance 15-08-2008

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380-12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE -A-Produits de serrurerie & quincaillerie

PERIODE: Date d'émission au 31 octobre 2014

Veuillez s.v.p. fournir un prix unitaire ferme pour chacun des items mentionnés ci-dessous. N.B. Pour des raisons de haute sécurité militaire aucun équivalent ne sera accepté. La livraison devra se faire dans un délai 5 à 10 jours ouvrables pour tous les items dans cette annexe.

Please provide a firm unit price for each of the items listed below.

Note: Equivalencies will not be accepted because of military maximum security standards.

All items in this annex must be delivered within 5 to 10 working days of the request.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3380--12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE -B- Produits de serrurerie & quincaillerie

# PERIODE OPTIONNELLE: 1 novembre 2014 au 31 octobre 2015

Veuillez s.v.p. fournir un prix unitaire ferme pour chacun des items mentionnés ci-dessous. N.B. Pour des raisons de haute sécurité militaire aucun équivalent ne sera accepté. La livraison devra se faire dans un délai 5 à 10 jours ouvrables pour tous les items dans cette annexe.

Please provide a firm unit price for each of the items listed below.

Note: Equivalencies will not be accepted because of military maximum security standards.

All items in this annex must be delivered within 5 to 10 working days of the request.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3380-12-AM02

MTA-2-35131

# ANNEXE "C" - RAPPORT TRIMESTRIEL - (exemple de rapports)

# Date d'émission au 31 janvier 2013

No. OCPR	Name of/ Entreprise	Departement / Ministère	Call-u comm	ips/ Tot nandes	alValeur	Total Valeur par période/ Or month/ou mois
W3380-12 AM02 /001						
-MTA	ABC	DND-Montreal Novembre 2012	12	5,000 \$	5,000	\$
		DND-St-Jean Novembre 2012	10	15,000 \$	20,000	0\$
		DND-Montreal December 2012	5	5,000	25,000	)
		DND-St-Jean December 2012	3	8,000	33,000	)
		DND-Montreal January 2013	2	4,000	37,000	)
		DND-St-Jean January 2013	4	10,500	47,500	)

TOTAL/CUMULATIF: 47,500\$

 $Solicitation \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W3380-12AM02/A$ 

W3380-12-AM02

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mta125

File No. - N° du dossier

MTA-2-35131

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

# **AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

INSCRIRE LES NOMS ET D'IMPRIMERIE	T PRÉNOMS DE	ES ADMINISTR	AATEURS EN CARACTÈ	RES

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W3380-12AM02/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-12-AM02

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE E

MTA-2-35131

# CONSENTEMENT A LA VERIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE - PWGSC-TPSGC 229)

VOIR FICHIER PDF EN PIECE JOINTE